

## Déclaration de concubinage / contrat d'assistance mutuelle

N° du portefeuille

### Preneur de prévoyance

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom	Prénom
Rue	NPA, Lieu
Etat civil	N° d'assuré
si marié, nom de conjoint	756.

Cette déclaration / ce contrat est conclu / e entre :

Personne assurée	Date de naissance
et	
Personne bénéficiaire	Date de naissance
	Etat civil

Quelle est la relation entre la «Personne assurée» et la «Personne bénéficiaire»?

<input type="checkbox"/> Partenaire	<input type="checkbox"/> autre personne physique	désignation
<input type="checkbox"/> en ménage commun (indiquer l'adresse)		depuis
<input type="checkbox"/> en ménage séparé (adresse pas nécessaire)		
Rue	NPA, Lieu	

Est-ce que la «Personne bénéficiaire» est / a été à charge de la «Personne assurée»  
de façon prépondérante (au minimum 50 %)?

Oui  Non

Cette déclaration de concubinage / ce contrat d'assistance mutuelle peut être remis / e à la Telco Fondation de libre passage avant décès,  
mais doit être remis / e au plus tard trois mois après le décès de la personne assurée.

Lieu et date	Personne bénéficiaire
Lieu et date	Personne assurée

Une copie de la déclaration / du contrat a été déposé / e auprès de :

(par ex. : un avocat, des parents, des amis, une banque, dans le dossier personnel auprès de l'employeur)